



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

étudiants

Question écrite n° 35850

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur les difficultés que rencontrent les étudiants pour s'adapter à notre système universitaire très peu personnalisé et pour s'intégrer dans un environnement nouveau très individualiste, marquant une rupture totale avec la scolarité au lycée et les habitudes de vie chez les parents. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour lutter contre le « mal-être », principal problème de santé dans la population étudiante, beaucoup de jeunes souffrant de troubles psychologiques et de dépression liés à l'isolement, aux nouvelles méthodes de travail ou au manque de confiance en soi et à la peur de l'échec.

Texte de la réponse

Structures de prévention et d'aide médicale en faveur des étudiants, les services de médecine préventive et de promotion de la santé (SMPPS) ont, notamment, pour objectif de prévenir ou de détecter les troubles et facteurs d'inadaptation physique susceptibles de constituer des obstacles au travail de l'étudiant. A cet égard, les SMPPS ont développé des études et des enquêtes épidémiologiques mettant en évidence que les problèmes de santé rencontrés par les étudiants (troubles du sommeil, du comportement alimentaire, consommation de médicaments, sentiments dépressifs) sont fortement liés aux situations de stress, de solitude, créées par le contexte universitaire. Ces différents constats ont conduit les services à élaborer des priorités d'action propres à sensibiliser l'étudiant à la prévention personnalisée de sa santé et à intégrer, chaque fois que c'est possible, une dimension préventive dans les prestations. De fait, les stratégies de prévention mises en place par les SMPPS associent des actions souvent intégrées à l'enseignement visant à favoriser l'adaptation des étudiants concernés par le mal-être et, de manière plus générale, des prestations, individuelles (consultations médico-psychologiques...) ou collectives, de prise en charge du stress, de l'anxiété et de l'isolement (groupes relaxation et affirmation de soi, sophrologie, soins-études...). Cette nouvelle orientation de services est appelée à se généraliser sous l'effet de la demande étudiante et compte tenu du décret modificatif refondant les missions des SMPPS, qui sera prochainement publié.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35850

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 1999, page 5841

Réponse publiée le : 6 décembre 1999, page 6998